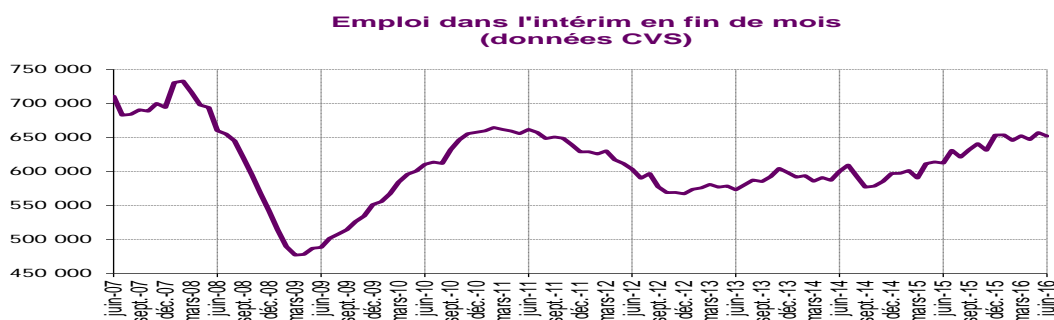


L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN JUIN 2016

Fin juin 2016, le nombre d'intérimaires s'établit à 651 800 en valeur corrigée des variations saisonnières (donnée provisoire). Il connaît une baisse par rapport à fin mai 2016 (-0,8%) et progresse de 6,5% en un an*.

L'évaluation définitive du nombre d'intérimaires à fin mai est de 657 200, soit une hausse de 1,6% en un mois et une hausse de 7,0% sur un an (cf. annexe 2).



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN JUIN 2016

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 17,2% de l'emploi salarié total, mais emploie 44,1% des intérimaires. La construction représente 18,7% de l'emploi intérimaire contre 7,7% de l'emploi salarié total. Inversement, 75,1% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 36,6% des intérimaires (cf. tableau 1 en annexe 3).

A fin juin, le taux de recours à l'intérim¹ est de 9,5% dans l'industrie, de 9,0% dans la construction et de 2,0% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 4,0%.

SECTEURS D'ACTIVITE (A4)	Taux de recours à l'intérim à fin juin (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	NS
Industrie	9,5
Construction	9,0
Tertiaire	2,0
TOTAL	4,0

Données brutes

***Avertissement :** Les évolutions d'emploi intérimaire présentées ici reposent sur une méthodologie établie en commun avec la Dares et sont donc identiques avec celles publiées par la Dares. Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html>. Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

¹ Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoess relatives à fin mars 2016 (dernier point disponible).

Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En juin, les effectifs intérimaires augmentent seulement dans l'industrie (+0,3%). Ils baissent dans la construction (-4,9%) et dans le secteur tertiaire (-0,1%).

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Evolution mensuelle CVS	Evolution trimestrielle CVS	Evolution annuelle CVS
Industrie		950	0,3%	-1,0%	5,2%
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-110	-0,6%	-0,1%	1,4%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	520	1,0%	0,7%	6,6%
	Fabrication d'autres produits industriels	-910	-0,7%	-1,9%	1,3%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	200	0,5%	0,2%	9,7%
	Fabrication de matériels de transport	1 230	3,0%	2,7%	19,6%
Construction		-6 090	-4,9%	0,7%	6,6%
Tertiaire		-320	-0,1%	0,6%	7,8%
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	-2 170	-3,3%	-1,9%	1,3%
	Transports et entreposage	590	0,7%	0,2%	9,7%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	670	1,3%	2,7%	19,6%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	-330	-2,6%	2,9%	9,8%

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la « fabrication de matériels de transport » (+3,0%). Ils sont suivis par la « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » (+1,0%) et la « fabrication d'équipement électriques, électroniques, informatiques- fabrication de machines » (+0,5%). Les effectifs baissent dans les « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » (-0,6%) ainsi que dans la « fabrication d'autres produits industriels » (-0,7%).

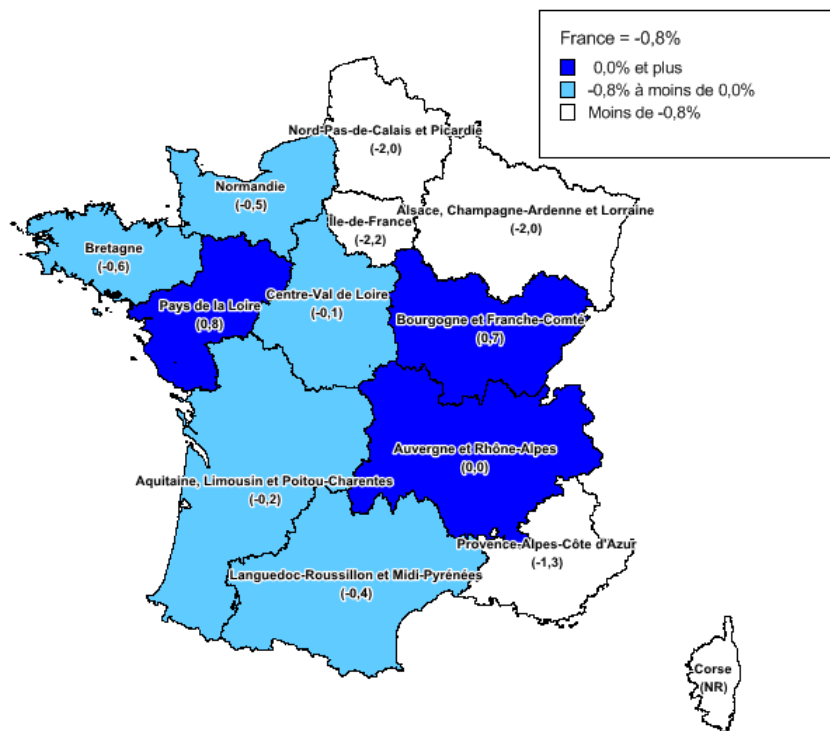
Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » (+1,3%). Ils sont suivis par les « transports et entreposage » (+0,7%). Les « administration publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » et les « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » voient leurs effectifs baisser : respectivement -2,6% et -3,3%.

Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,4% et 3,2%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Pays de la Loire (5,9%), Centre-Val de Loire (5,6%), Bourgogne et Franche-Comté (5,5%) et Normandie (5,3%) (cf. tableau 2 en annexe 3).

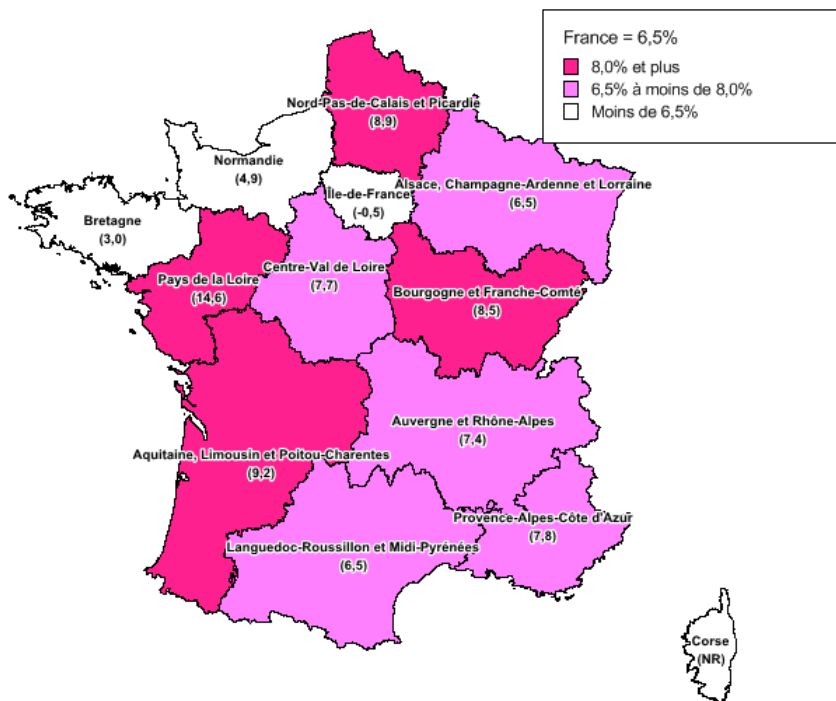
En juin par rapport à mai, l'emploi intérimaire progresse dans 2 régions. La région Pays de la Loire enregistre la plus forte hausse (+0,8%).

Carte 1 – Évolution mensuelle (CVS) juin 2016/mai 2016



Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans toutes les régions excepté l'Île-de-France. La hausse la plus marquée concerne la région Pays-de la Loire (+14,6%).

Carte 2 – Évolution annuelle (CVS) juin 2016/juin 2015

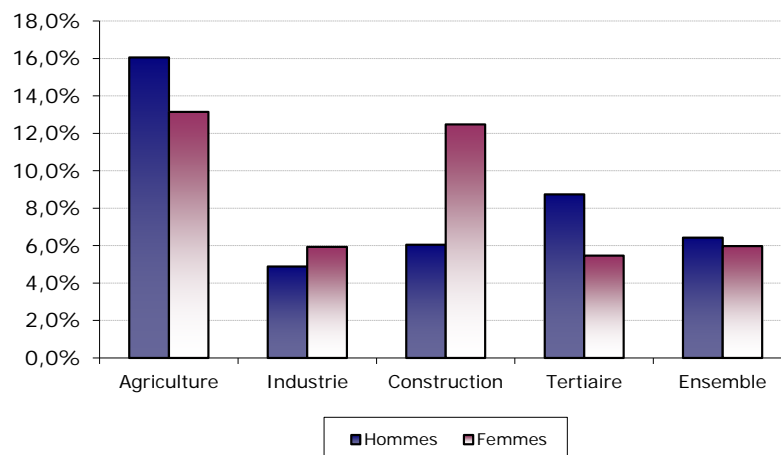


Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (73,4%). Par rapport à fin juin 2015, leur part augmente de 0,1 point.

Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent plus pour les hommes (+6,5%) que pour les femmes (+5,9%). Ce constat se confirme dans le tertiaire où les hommes voient leurs effectifs augmenter de 8,7% contre 5,5% pour les femmes. Contrairement à la tendance générale, les effectifs masculins augmentent moins vite que ceux de leurs homologues féminins dans la construction et dans l'industrie : respectivement 6,1% pour les hommes contre 12,5% pour les femmes dans la construction, 4,9% pour les hommes contre 5,9% pour les femmes dans l'industrie.

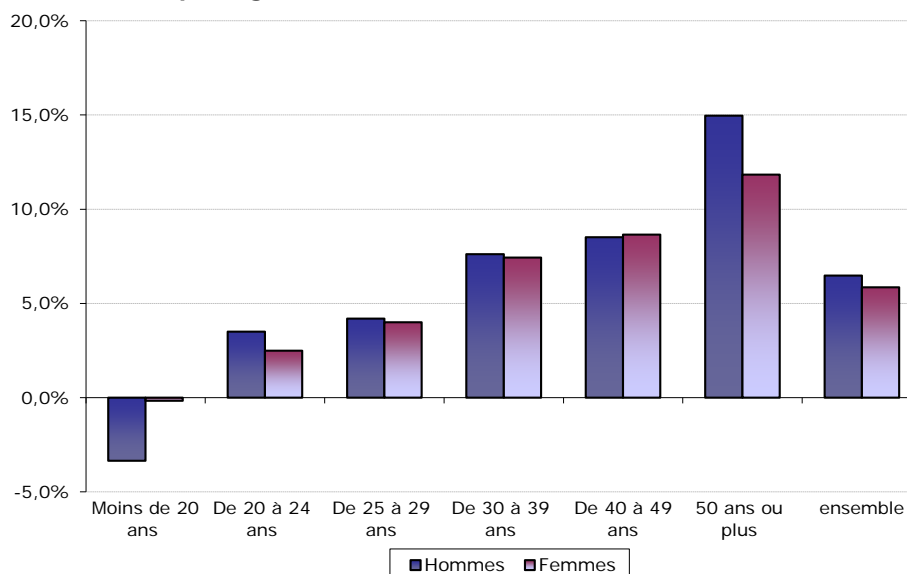
Évolution annuelle par sexe selon le secteur d'activité (en %, données brutes)



Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 44,3% d'entre eux ont moins de 30 ans en juin 2016 (cf. tableau 3 en annexe 4). Par rapport à fin juin 2015, les intérimaires de moins de 20 ans, ceux de 20 à 24 ans et ceux de 25 à 29 ans ont vu leurs parts baisser (respectivement -0,4 point, -0,6 point et -0,4 point). Les autres catégories d'âge voient leurs parts augmenter, notamment celle des 50 ans ou plus (+0,8 point).

Évolution annuelle par âge selon le sexe de l'intérimaire (en %, données brutes)



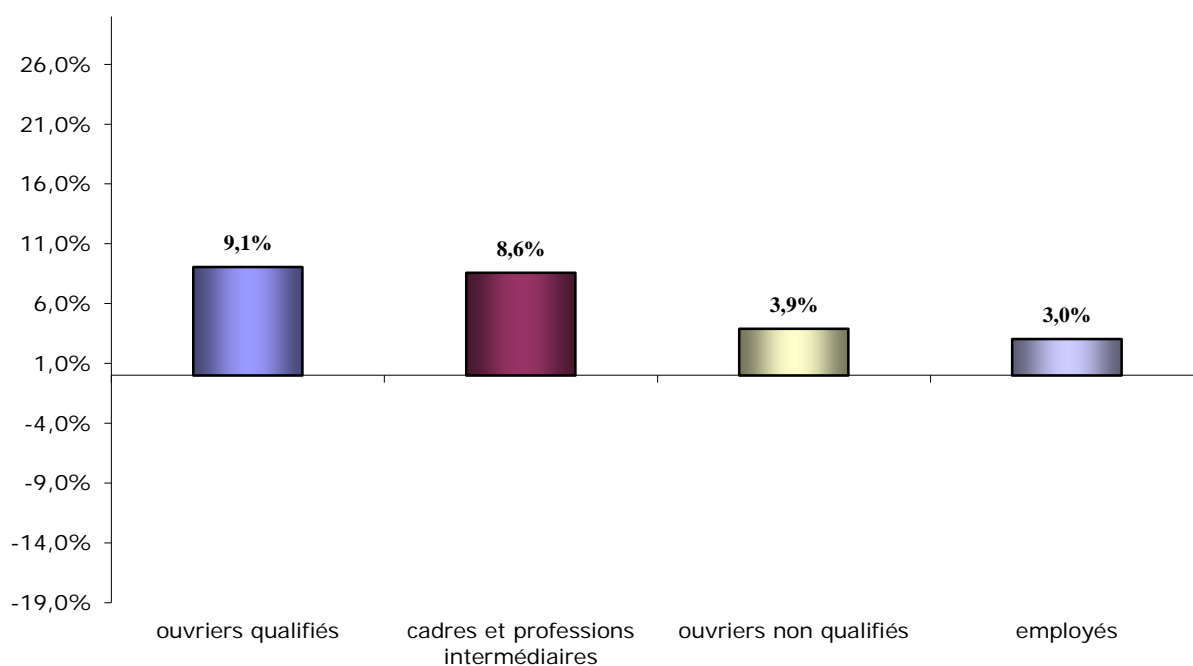
Évolution par catégorie socioprofessionnelle

Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 41,2% sont des ouvriers qualifiés et 36,6% des ouvriers non qualifiés (cf. tableau 4 en annexe 4).

Sur un an par rapport à fin juin 2015, les parts des différentes catégories socioprofessionnelles dans l'emploi intérimaire évoluent peu. Les parts des ouvriers non qualifiés et celle des employés baissent (respectivement -0,8 point et -0,4 point). La part des ouvriers qualifiés et celle des cadres et professions intermédiaires augmentent (respectivement 1,0 point et 0,2 point)

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles voient leurs effectifs intérimaires augmenter : +9,1% pour les ouvriers qualifiés, +8,6% pour les cadres et professions intermédiaires, +3,9% pour les ouvriers non qualifiés et +3,0% pour les employés.

Évolution annuelle selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Fabien Dupuis
Département Observatoire de l'emploi

Annexe 1 : Sources et concepts

Le système d'information spécifique aux Etablissements de Travail Temporaire

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Relevé Mensuel de Mission » et la source « DSN » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de RMM et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : DARES).

Les concepts d'emploi intérimaire et exploitation statistique

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois², et non au seul dernier jour ouvré du mois. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

Convergence des statistiques d'évolution d'emploi intérimaire publiées par Pôle emploi et par la Dares

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisé dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

Calcul des évolutions

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans « cylindrage » (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les évolutions publiées, provisoires comme révisées, sont corrigées des variations saisonnières. Les séries CVS sont réalisées à l'aide de la procédure X12 en retenant le modèle multiplicatif. Les coefficients CVS sont réestimés tous les mois.

² Les cinq derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

Annexe 2 : Evolution en fin de mois

Date	Effectifs en fin de mois avant révision <i>Données CVS</i>	Effectifs en fin de mois <i>Données CVS</i>	<i>Taux d'évolution CVS</i>		
			Taux Mensuel	Taux trimestriel	Taux annuel
juin-12	603 512	603 512	-1,3%	-4,2%	-8,8%
juil-12	590 018	590 018	-2,2%	-4,4%	-10,3%
août-12	596 905	596 905	1,2%	-2,4%	-7,9%
sept-12	577 406	577 406	-3,3%	-4,3%	-11,3%
oct-12	568 935	568 935	-1,5%	-3,6%	-12,3%
nov-12	569 222	569 222	0,1%	-4,6%	-11,0%
déc-12	566 947	566 947	-0,4%	-1,8%	-9,8%
janv-13	573 756	573 744	1,2%	0,8%	-8,8%
févr-13	575 835	575 799	0,4%	1,2%	-8,0%
mars-13	580 749	580 843	0,9%	2,5%	-7,8%
avr.-13	576 546	576 767	-0,7%	0,5%	-6,5%
mai-13	578 789	578 526	0,3%	0,5%	-5,4%
juin-13	572 868	572 882	-1,0%	-1,4%	-5,1%
juil.-13	580 055	580 197	1,3%	0,6%	-1,7%
août-13	587 337	587 341	1,2%	1,5%	-1,6%
sept.-13	585 118	585 130	-0,4%	2,1%	1,3%
oct.-13	592 245	592 298	1,2%	2,1%	4,1%
nov.-13	604 779	604 402	2,0%	2,9%	6,2%
déc.-13	598 133	598 220	-1,0%	2,2%	5,5%
janv.-14	591 631	591 618	-1,1%	-0,1%	3,1%
févr.-14	593 910	593 836	0,4%	-1,7%	3,1%
mars-14	585 411	585 579	-1,4%	-2,1%	0,8%
avr.-14	590 421	590 933	0,9%	-0,1%	2,5%
mai-14	587 491	586 896	-0,7%	-1,2%	1,4%
juin-14	600 065	600 072	2,2%	2,5%	4,7%
juil.-14	609 263	609 480	1,6%	3,1%	5,0%
août-14	592 792	592 792	-2,7%	1,0%	0,9%
sept.-14	576 781	576 815	-2,7%	-3,9%	-1,4%
oct.-14	578 352	578 457	0,3%	-5,1%	-2,3%
nov.-14	585 992	585 425	1,2%	-1,2%	-3,1%
déc.-14	596 869	597 011	2,0%	3,5%	-0,2%
janv.-15	597 197	597 181	0,0%	3,2%	0,9%
févr.-15	601 456	601 341	0,7%	2,7%	1,3%
mars-15	590 029	590 254	-1,8%	-1,1%	0,8%
avr.-15	610 413	611 308	3,6%	2,4%	3,4%
mai-15	614 788	613 884	0,4%	2,1%	4,6%
juin-15	612 271	612 261	-0,3%	3,7%	2,0%
juil.-15	630 750	630 994	3,1%	3,2%	3,5%
août-15	620 857	620 851	-1,6%	1,1%	4,7%
sept.-15	631 681	631 711	1,7%	3,2%	9,5%
oct.-15	640 710	640 837	1,4%	1,6%	10,8%
nov.-15	631 597	630 913	-1,5%	1,6%	7,8%
déc.-15	653 311	653 481	3,6%	3,4%	9,5%
janv.-16	653 675	653 647	0,0%	2,0%	9,5%
févr.-16	645 563	645 418	-1,3%	2,3%	7,3%
mars-16	652 065	652 342	1,1%	-0,2%	10,5%
avr.-16	645 681	646 748	-0,9%	-1,1%	5,8%
mai-16	659 331	657 163	1,6%	1,8%	7,0%
juin-16*		651 829	-0,8%	-0,1%	6,5%

*Données provisoires

Annexe 3

Tableau 1 – Répartition de l'emploi intérimaire selon les secteurs

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin juin (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	0,6
Industrie	44,1
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,0
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	7,7
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	6,0
Fabrication de matériels de transport	6,5
Fabrication d'autres produits industriels	20,9
Construction	18,7
Tertiaire	36,6
Commerce-réparation d'automobiles et de motocycles	9,7
Transports et entreposage	11,8
Hébergement et restauration	1,8
Information et communication	0,9
Activités financières et d'assurance	1,6
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,6
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	1,8
Autres activités de services	1,0
TOTAL	100,0

Tableau 2 - Répartition de l'emploi intérimaire selon les régions

REGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin juin (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 31/03/16(en %)	Taux de recours à l'intérim (en %)
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE	8,8	7,7	4,5
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	8,6	7,8	4,4
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	13,9	12,7	4,4
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	5,2	3,8	5,5
BRETAGNE	5,5	4,5	4,9
CENTRE-VAL DE LOIRE	5,0	3,6	5,6
CORSE	0,0	0,4	NR
ÎLE-DE-FRANCE	15,3	26,2	2,4
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES	7,0	7,6	3,7
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE	10,3	8,1	5,1
NORMANDIE	6,0	4,6	5,3
PAYS DE LA LOIRE	8,5	5,7	5,9
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,9	7,4	3,2
TOTAL	100,0	100,0	4,0

*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin mars 2016.

Annexe 4

Tableau 3 - Répartition selon l'âge

Age	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	4,3%	6,2%	4,8%
De 20 à 24 ans	21,3%	22,5%	21,6%
De 25 à 29 ans	17,9%	17,6%	17,9%
De 30 à 39 ans	26,8%	23,4%	25,9%
De 40 à 49 ans	18,7%	19,2%	18,8%
50 ans ou plus	11,0%	11,0%	11,0%

Tableau 4 - Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	7,6%	15,9%	9,8%
Employés	5,3%	32,2%	12,4%
Ouvriers qualifiés	50,2%	16,5%	41,2%
Ouvriers non qualifiés	37,0%	35,4%	36,6%

Tableau 5 - Répartition selon les 4 grands secteurs

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
agriculture	0,5%	0,7%	0,6%
industrie	43,4%	46,2%	44,1%
construction	24,2%	3,7%	18,7%
tertiaire	31,9%	49,4%	36,6%

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley,
75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de
l'Évaluation